

CR Commission Enfance jeunesse culture et loisirs

31 janvier 2023

1

Elus

<i>Argol</i>	<i>Magalie Chessé</i>	<i>Présent</i>
<i>Camaret-sur-mer</i>	<i>Muriel Le Mérou</i>	<i>Excusé</i>
<i>Crozon</i>	<i>Dominique Guillois</i>	<i>Présent</i>
<i>Landévennec</i>	<i>Marie-Claire Cariou</i>	<i>Présent</i>
<i>Lanvéoc</i>	<i>Chrystelle Gaouyère</i>	<i>Présent</i>
<i>Le Faou</i>	<i>Ludovic Lassagne</i>	<i>Présent</i>
<i>Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h</i>	<i>Aurélien Le Bot</i>	<i>Présent</i>
<i>Rosnoën</i>	<i>Martine Le Guirriec</i>	<i>Présent</i>
<i>Roscanvel</i>	<i>Audrey Bâton</i>	<i>Excusé</i>
<i>Telgruc-sur-mer</i>	<i>Yves Le Moigne</i>	<i>Présent</i>

Technicien CCPCAM

<i>Hubert Le Brenn</i>	<i>Excusé</i>
<i>Mélanie Messenger</i>	<i>Présent</i>
<i>Aurélie Cabon</i>	<i>Présent</i>

Partenaires invités

Ecole de musique intercommunale

Kaniri Ar Mor

Yannick le Bitter - directeur
Didier Morice - trésorier
André Delétoille - président
Pascal Lapeyronnie -Vice-président
Victor Hélyary – référent numérique
Marion Malyska - directrice
Philippe Cavalec – accueil, comptabilité
Joël Perennou - président
Pascale Soenen – membre du CA

Centre social Ulamir

Ordre du jour

1/ Rencontre de l'école de musique Kaniri Ar Mor

- Travail sur les nouveaux termes budgétaires de la convention
- Méthodologie de travail pour l'élaboration de la nouvelle convention

Avis de la commission à la suite de l'échange avec Kaniri Ar Mor

2/ Rencontre du centre social ULAMIR

- Arbitrage sur les demandes budgétaires et échange sur la nouvelle convention
 - Pérenniser le budget pour des projets de prévention jeunesse (ex : sexbreizh)
 - Bilan 2022 des actions du conseiller numérique et perspectives
 - Soutien financier pour la dynamique « d'aller vers » du centre social

Avis de la commission à la suite de l'échange avec le centre social

1/ Rencontre de l'école de musique Kaniri Ar Mor

La réunion s'est déroulée en 3 étapes :

- 1- Introduction
 - a. Contexte
 - b. Objectif de la réunion
 - c. Présentation de kaniri
- 2- Echange sur les points budgétaires
- 3- Et projection sur une nouvelle convention

1. Introduction

Rappel du contexte de la rencontre :

- Une convention arrivée à échéance depuis 2020 – demande depuis 2017 mais retardée par les épisodes de covid
- Signature d'un 6^{ème} avenant
- Une demande d'évolution de la convention

Objectif de la rencontre :

- La commission doit émettre un avis sur les propositions financières
- Fixer un calendrier et une méthodologie de travail pour écrire la nouvelle convention

Présentation de Kaniri : (voir document proposé par Kaniri en annexe)

- Association loi 1901, agréée éducation populaire
- 7 ETP (21 employés) / CA : 12 bénévoles
- 2 conventions : 1 avec la CCPCAM et 1 avec le département depuis 2005
- 1 siège à Crozon et une antenne à Le Faou (2017) et une antenne à Camaret-sur-Mer (2022)
- Enseignement musical et chorégraphique dispensé au sein de l'école et animation du territoire avec enseignements « hors les murs »
- 19 professeurs pour la plupart diplômés avec une expérience musicale avérée
- Location d'instruments pour 40€/an
- 477 élèves /semaine dans les locaux soit 15264 entrées /an
- Soit 200 familles adhérentes
- 258 élèves inscrits
- Origines géographique des élèves :

Communes	Nombre
Argol	9
Camaret-sur-Mer	21
Crozon	130
Landévennec	7
Lanvéoc	13
Le Faou	36
Pont-de-Buis-Lès-Quimerch	1
Rosnoën	6
Roscanvel	6
Telgruc-sur-Mer	13
Autres	14

- Les cours sont donnés sous forme de stage ou à l'année pour les adultes
- Les moyens de communication : facebook, internet, presse, flyers, bouche à oreille, intramuros

2. BUDGET

Il a été évoqué le problème de la baisse de subvention du département en 2024.

Actuelle	Nouvelle proposition	Commentaires	Coût supplémentaire	Avis
106 235 €	136 761 €	Résumé de la demande globale	+ 33 326 €	
Détails de la demande :				
49.75 € Plafond de 496h /an	62 € Même plafond	Se rapprocher du coût réel de Kaniri : 69€	+ 6 076 €	Favorable
0.25 €	0.31 €	Frais kilométrique	+ 600 €	Favorable
40 minutes maternelle	1h	Intervention en milieu scolaire pour les maternelles		Favorable
37 750 €	50 000 €	Enseignement artistique spécialisé Le coût réel pour kaniri est de 56 000€	+ 12 250 €	Prochaine commission
26 500€ + 2 500€	32 000€ + 8 000€	Augmentation du poste de direction et de secrétaire liées à l'évolution du point d'indice et du contrat CDI de la secrétaire	+ 11 000 €	Prochaine commission
0	2 000€ à 4 000€	Aide à l'investissement – acquisition instrument et équipement	+ 2 000 € à 4000 €	Non favorable avec un plafond de de 3 500€
Demande de révision du financement en fonction du point d'indice				
Demande de financement en fonction de l'évolution de la structure				

Rappel : une convention pluriannuelle engage la communauté de communes dans sa relation partenariale avec les structures néanmoins une demande de subvention peut être réalisée annuellement. Tout déploiement nécessitant une subvention doit être soumis en amont à la Commission.

Passage en bureau le 23 février

3. Projet d'une nouvelle convention

Pour la future convention, il doit être défini :

- Les signataires
- Les objectifs de la convention qui doivent être en adéquation avec les financements
- La durée de la convention
- Le financement sous forme d'avenant annuel
- La date de la future signature doit être réalisée pour le mois de juin

Proposition de calendrier pour élaborer la nouvelle convention : passage en bureau le 23 février

Réunion 1 : jeudi 23 mars 18h00

Réunion 2 : jeudi 13 avril 18h00

Réunion 3 : jeudi 11 mai 18h00

Signature : juin

2/ Rencontre du centre social ULAMIR

⇒ **Présentation par Victor Héliari, référent numérique du bilan de l'année 2022**
(cf. document de présentation du centre social)

Les 6 premiers mois de son contrat, Victor a suivi une formation obligatoire de référent numérique, il a rencontré les partenaires et mis en place un projet. Il a ensuite pu lancer des actions sur certaines communes avec un programme au trimestre.

⇒ **Point sur les demandes budgétaires**

D'un point de vue générale, le centre social indique qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la subvention depuis 2015. Il était prévu normalement une augmentation de 2% afin d'anticiper les augmentations de charges (notamment salariales).

Le centre social dépend de la convention collective de l'animation Eclat dans lequel une revalorisation du point d'indice salarial a été actée en avril 2022.

https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000046054207/?idConteneur=KALICONT000005635177

Il est indiqué au centre social que la communauté de communes ne peut d'un point de vue juridique et légal s'engager à augmenter une subvention sur la base d'un pourcentage ou d'un point d'indice. L'attribution des subventions est annuelle et doit faire l'objet d'un vote en conseil communautaire.

- **Perspective sur le financement du poste de référent numérique** : souhait de pérenniser le poste afin de poursuivre la dynamique déjà engagée.

Le centre social a choisi pour des raisons stratégiques et financières de proposer un CDI au référent numérique : permettre de continuer à percevoir des financements de l'Etat (qui s'engage uniquement sur les postes en CDI).

Le centre social a réalisé un prévisionnel sur 4 ans (cf : document de présentation du centre social)

→ Diminution chaque année du financement de l'Etat, le centre social doit par conséquent trouver des financements pour compenser :

- recherche d'autres financements : pas de visibilité pour le moment
- soutien de la communauté de communes

Retour de la commission : le professionnalisme de Victor est salué par les élus des communes dans lequel il est déjà intervenu. Une relation de confiance s'est mise en place entre lui et les participants. Les élus souhaitent que pour les actions à venir une attention particulière soit portée afin d'intervenir de manière plus équitable dans l'ensemble des communes.

- **Soutien financier pour la dynamique « d'aller vers » du centre social ULAMIR**

Actuellement, le centre social possède un véhicule de 9 places servant au transport de leurs adhérents et qu'ils prêtent également à d'autres associations (resto du cœur, multi-accueil les poussins,...)

- Véhicule non adapté aux transports de matériel
- Insuffisant au vu des besoins grandissant

Le centre social souhaite investir dans un nouveau véhicule pour se déplacer plus facilement dans toutes les communes, coût estimé à 31 000 euros, ils ont déjà obtenu un accord de financement par la CAF et la MSA :

- Véhicule de 6 places avec un espace arrière aménagé pour du matériel.
- Uniquement pour les 7 communes de la Presqu'île de Crozon.

⇒ **Demande de subvention auprès de la communauté de communes : 5000 euros.**

Avis de la commission : 6 pour, un contre, une abstention → Proposition d'attendre le projet de lieu de vie sociale Côté Aulne, car il n'interviendrait que sur les 7 communes de la Presqu'île.

- **Subvention action de prévention santé : 5000 euros (Sex-Breizh)**
Intégrer cette subvention à la subvention générale du centre social

Point non traité : prochaine commission